



Une nouvelle année et toujours les vœux essentiels pour tous : santé, joie, solidarité, partage et toutes ces choses qui rendent la vie belle et légère !

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée dimanche 14 janvier 2024 dans la salle du foyer rural.

Une centaine de personnes s'est rendue à l'invitation. Il y eut d'abord, le discours du maire qui a développé les actions de l'année écoulée puis esquissé les perspectives à venir.

Un buffet préparé par l'équipe municipale a permis à l'assemblée de partager les nourritures terrestres et d'échanger de façon informelle et conviviale.



Le discours du maire

Recensement



Le grand sujet des mois de janvier et février sera le recensement, il se déroulera du :

18 janvier au 17 février 2024

A Saint-Aignan, votre agent recenseur est Madame Nathalie Bosc

Gestion des déchets verts – le compostage

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle législation impose aux collectivités de mettre en place des solutions de tri à la source des bio déchets. Ces déchets organiques représentent environ 1/3 de nos sacs poubelles et ont pour destination finale l'enfouissement ou l'incinération.

La loi "anti-gaspillage pour une économie circulaire" (Agec), promulguée en 2020, précise que les collectivités doivent proposer des solutions de tri à la source des bio déchets à la population. Cependant, cette obligation ne s'applique pas directement aux habitants, mais plutôt aux communautés de communes.

Sur notre territoire, le SIRTOMAD, a anticipé ces nouvelles règles. Selon la configuration de votre habitation, différentes solutions sont proposées.

Si vous disposez d'un jardin, vous pouvez composter vos épluchures et petites tailles. La collectivité propose des composteurs à prix réduits sur le site de la communauté de communes.



**Service des déchets –
du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h
et de 13h à 16h30
Tél. 05 63 95 56 00**

Mail :

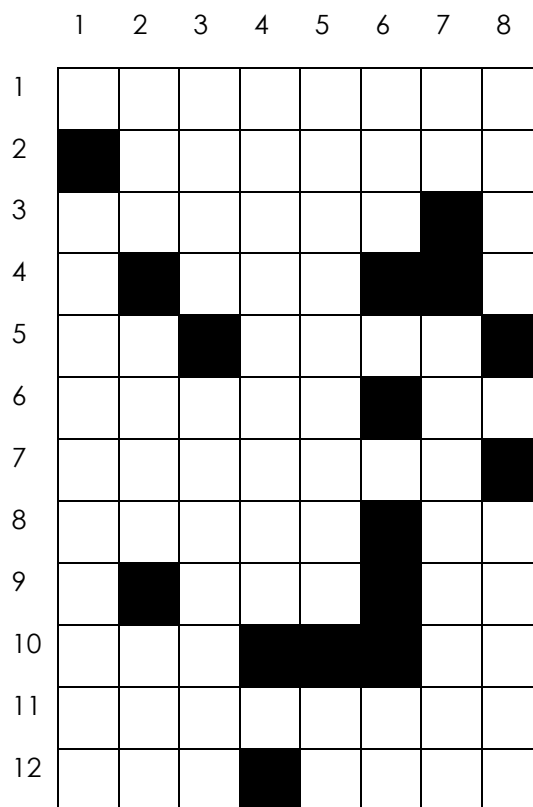
service.dechets@terresdesonfluentes.fr

Pour les habitants de collectifs ou ceux avec un petit espace extérieur, des composteurs partagés sont peut-être disponibles à proximité. Si ce n'est pas le cas, contactez le **SIRTOMAD** (Tél. 05 63 22 13 13) pour étudier la possibilité d'implanter gratuitement un site de compostage collectif.

Il est important de souligner que trier ses bio déchets est un **geste citoyen** encouragé par l'Ademe. Bien qu'aucune sanction financière ne soit spécialement créée pour ceux qui ne trient pas, le respect du règlement de collecte de la communauté de communes est nécessaire.

Certains se demandent si l'achat d'un composteur est obligatoire. L'obligation qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 concerne plutôt les collectivités, qui doivent proposer une solution alternative aux administrés pour éviter que les déchets organiques ne finissent dans les ordures ménagères. Dans notre territoire, nous proposons la vente de composteurs ainsi que du compostage collectif en centre-ville de Castelsarrasin et Moissac.

Mots croisés janvier 2024



Horizontalement

1. Donnai des coups
2. Frappas
3. Elle siège à nouveau
4. A côté du fou
5. Fleuve côtier – Exprime l'indifférence
6. Détendre – Avant nous
7. Incultes
8. Section d'Ostende – lettre de savant
9. A moi – Sodium
10. Accessoire japonais – Entourée d'eau avec un e
11. A pratiquer quand il fait chaud
12. Patronne – D'un certain âge.

Verticalement

1. Faisons
2. Service gagnant – Association – il faut en avoir un dans la vie
3. Se dit d'un ami – jambière
4. Résine pour les violons
5. Roches réservoirs – Citroën prestigieuse
6. A régler – avant nu
7. Coulée de lave – avec lui sommeil et digestion assurés
8. Maison en rondins – Spécialité des Strauss.